



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Card Access Control System	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31970-180986/A	Date 2017-11-17
Client Reference No. - N° de référence du client 31970-180986	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-034-11233	
File No. - N° de dossier EDM-7-40119 (034)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-01-02	Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Nigam, Nidhi	Buyer Id - Id de l'acheteur edm034
Telephone No. - N° de téléphone (780) 497-3643 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Here-in	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT.....	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
6.9 LOIS APPLICABLES	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	10
ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	11
ANNEXE « B » - GRILLE DE CONFORMITÉ – CRITÈRES DE PERFORMANCE MINIMAUX OBLIGATOIRES	14
ANNEXE « C » - GRILLE DE CONFORMITÉ – EXIGENCES COTÉES :	22
ANNEXE « D » - BASE DE PAIEMENT	25
ANNEXE « E » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	27
APPENDIX « F » - EXISTING CARD SPECIFICATION - HID ICLASS PROC CARDS 2122 SERIES - ATTACHED	28
APPENDIX « G » - FLOOR PLAN - ATTACHED	28
APPENDIX « H » - ACCESS CONTROL UNIT (ACU) AND POWER SUPPLY (PS) LOCATIONS - ATTACHED	28

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des travaux

Le Énoncé des travaux est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Visite obligatoire des lieux

Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant du soumissionnaire visite les lieux de travail. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux qui aura lieu à l'Institut national de nanotechnologie (INN), 11421 Saskatchewan Drive, Edmonton (Alberta), Le mardi 5 décembre 2017, à 10 h, Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le vendredi 1er décembre 2017, pour confirmer leur présence et fournir le nom des personnes qui participeront à la visite. Les soumissionnaires devront signer une feuille de présence. Les soumissionnaires doivent confirmer dans leur soumission qu'ils ont participé à la visite des lieux. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite obligatoire des lieux ou ne pas envoyer un représentant ne pourront pas obtenir un autre rendez-vous et leur soumission sera déclarée non recevable. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus à titre de modification à la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date ne peuvent pas être répondu.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en devant Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « H » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « H » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le non-respect de l'un des critères obligatoires suivants à la date de clôture de l'invitation à soumissionner fera en sorte que la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée.

- a) la capacité de répondre à la totalité des travaux décrits à l'annexe A, « – Exigence.
- b) capacité à répondre à chacune des spécifications de performance obligatoires minimales énoncées à l'annexe « B » - Spécifications de performance obligatoires minimales.

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Seules les soumissions qui satisfont aux spécifications de performance obligatoires minimales énoncées à l'annexe « B », fera l'objet d'une cotation par points, le cas échéant. Les critères d'évaluation cotés seront utilisés pour évaluer divers éléments de la soumission technique décrit à l'annexe « C ».

4.1.2 Évaluation financière

Le prix total évalué de la soumission indiqué dans l'annexe « D » – Base de paiement sera déterminé en multipliant le prix unitaire ferme ou prix de lot ferme pour chaque article par la quantité. Les totaux calculés pour tous les articles, seront regroupés pour atteindre le prix total évalué de la soumission.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Ne pas utiliser pour les besoins de faible valeur lorsque le modèle 2T-LDV1 est utilisé.

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 12 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.
L'échelle de cotation compte 20 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (choisir « a) ou b) ou c) » OU « a) ou b) ou c) et d) ») seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 40 % sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

[Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.]
Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

Soumissionnaire 1

Soumissionnaire 2

Soumissionnaire 3

Note technique globale	115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs			
Note pour le mérite technique	115/135 x 60 = 51.11	89/135 x 60 = 39.56	92/135 x 60 = 40.89
Note pour le prix	45/55 x 40 = 32.73	45/50 x 40 = 36.00	45/45 x 40 = 40.00
Note combinée	83,84	75,56	80,89
Évaluation globale	1 ^{er}	3 ^e	2 ^e

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) ([http://www.tpsgc-](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)

pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat sera _____ to _____. [Insérer au moment de l'attribution du contrat]

6.4.2 Date de livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison complète dans les trois (3) semaines suivant la date d'entrée en vigueur du contrat.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

Solicitation No. - N° de l'invitation
31970-180986/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31970-180986

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40119

Buyer ID - Id de l'acheteur
Edm034
CCC No. /N° CCC - FMS No./N° VME

Nom: Nidhi Nigam
Titre: Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Direction: Region d'Ouest
Adresse: 5e étage, Place ATB Tour Nord

Téléphone: 780-497-3643
Télécopieur: 780-497-3510
Courriel: nidhi.nigam@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet [inséré à l'attribution du contrat]

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur [à remplir par le soumissionnaire]

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire price(s)/firm prix de lot ferme(s) tel que précisé à l'annexe « D », pour un coût

de ____ \$ _____. (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement Unique

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement Unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement Unique

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger (s'il y a lieu)

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) l'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement;
- b) un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- (d) Annexe D, Base de paiement;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B6802C (2007-11-30), Biens de l'État

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

C5201C (2008-05-12), Frais de transport payés d'avance

G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Services publics et Approvisionnement Canada au nom du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) à Edmonton, Alberta, sollicite la mise à niveau d'un système d'alarme et de contrôle d'accès par carte (SACAC) à l'emplacement suivant :

Institut national de nanotechnologie (INN)
11421, Saskatchewan Drive
Edmonton, Alberta

Cet emplacement est déjà doté d'un SACAC. Il nécessite toutefois du nouveau matériel, un logiciel, de nouveaux lecteurs de cartes et d'autres mises à niveau.

Portée des travaux

Le système est constitué de trois composants :

- (1) Le matériel de lecteur de cartes doit être installé aux points d'accès du bâtiment. Le matériel de lecteur de cartes comprend les éléments suivants :
 - a. Lecteurs de cartes d'accès de sécurité (doivent être compatibles avec le système déjà en place).
 - b. Unités de contrôle d'accès (UCA)
 - c. Modules de lecteurs à distance
- (2) L'application logicielle nécessaire pour contrôler et gérer le système.
- (3) L'équipement du poste de surveillance et du serveur.

L'INN nécessite la fourniture et l'installation de tous les composants.

L'application logicielle comprend le logiciel commercial prêt à l'emploi et la licence, ainsi que le matériel nécessaire tel que stipulé dans les exigences techniques. Le système doit être contrôlé à partir du poste de garde à l'aide d'un moniteur double et d'une station de travail. Le serveur d'applications doit être installé dans une baie de serveur dans la salle de télécommunications principale avec un support clavier coulissant et un plateau à souris. Un système d'alimentation sans coupure doit être fourni pour le poste de gardes et la salle de télécommunications principale.

L'INN nécessite l'installation, la configuration et la mise à l'essai du système au bâtiment d'Edmonton. Le fournisseur doit former les commissionnaires à l'utilisation et à l'administration du logiciel de gestion. L'installation doit avoir lieu pendant les heures normales d'ouverture (8 h à 17 h, heure locale).

Le nouveau matériel (SACAC) doit utiliser le câblage et l'architecture actuels lorsque c'est possible, ainsi que tous les contacts de porte, boutons de demande de sortie, serrures à coffre apparent et gâches/fermetures magnétiques/serrures électriques à coffre apparent. Garantie d'un an requise sur tout l'équipement installé.

Les plans d'étage du bâtiment (consulter l'Annexe F) sont fournis exclusivement aux soumissionnaires à titre informatif sur la disposition des équipements. Les soumissionnaires auront également l'occasion de participer à une visite guidée du bâtiment avant la présentation de la soumission.

Les soumissionnaires qui satisfont aux critères de performance minimaux obligatoires (consulter l'Annexe B) devront démontrer la convivialité du logiciel du système soit par vidéoconférence, soit par webinaire afin de prouver le respect des exigences minimales cotées (consulter l'Annexe C).

Hors champ

- Aucun besoin de surveiller les alarmes de fuites de gaz de niveau 2 ou 3.
- Câblage de portail en place pour les dispositifs de portail
- Architecture de câblage SACAC actuel en place (RS485/232)
- Architecture de conduite actuelle reste la même
- Les dispositifs de portail (par ex. : les contacts de porte, les boutons de demande de sortie, les serrures à coffret apparent et les gâches/fermetures magnétiques/serrures électriques à coffre apparent) sont en place
- Approvisionnement de cartes HID iClass Prox de série 2122

Environnement actuel

Équipement

- 1x poste de sécurité au poste des commissionnaires dans le grand hall connecté au serveur SACAC principal (châssis) dans la salle informatique principale du premier étage. **(Annexe G)**
- 164x portails à lecteur de cartes simple (conformément aux plans d'étage-**Annexe G**)
 - La plupart avec des dispositifs à serrures électriques à coffre apparent
 - Certaines gâches électriques HES
- 1x portail de lecteur de cartes double (aire d'expédition et de réception dans le hall principal) **(Annexe G)**
 - Avec fermetures magnétiques et gâche électrique à blocage connectées au A/F
- 1x lecteur de cartes de cabine d'ascenseur (ascenseur de service S/O seulement) **(Annexe G)**
- 1x lecteur de cartes externe (cage extérieure S/O de stationnement de bicyclettes) **(Annexe G)**
- Le système actuel et les dispositifs de blocage (serrures à coffre apparent et gâches) fonctionnent sur un courant de 24 V c.c.
- 5x portails simples avec CP (interrupteur d'alarme de contact de porte)
- 2x portes doubles avec CP seulement
- 3x portes basculantes avec CP seulement

Emplacement de l'équipement de SACAC

Consulter les plans du bâtiment pour de plus amples renseignements.

Serveurs/Station **(Annexe G)**

- Serveur SACAC principal dans la salle informatique principale 1-084
- Station de travail de sécurité SACAC au poste de gardes principal dans le hall
- UCA
 - UCA du 1^{er} étage dans la salle 1-086
 - UCA du 2^e étage dans la salle 2-120
 - UCA du 3^e étage dans la salle 3-120
 - UCA du 4^e étage dans la salle 4-116
 - UCA du 5^e étage dans la salle 5-120
 - UCA du 6^e étage dans la salle 6-120
 - UCA du 8^e étage dans la salle 8-063ZZ (salle de commande des ascenseurs)
- Blocs d'alimentation de 5 A (24 V c.c.)
 - Ces appareils sont situés dans les mêmes salles que les UCA susmentionnées.
- Modules de lecteur à distance (RRM)
 - Ces dispositifs sont tous situés au-dessus de chaque portail qu'ils contrôlent.
- Lecteurs, CP, boutons de demande de sortie, serrures à coffre apparent et gâches
 - Les périphériques de porte sont tous connectés à chaque RRM de portail situé au-dessus du portail.

- CP, contacts de porte basculante
- L'interrupteur de surveillance (CP) est connecté soit au RRM, soit à l'UCA le plus près
- **Architecture**
- L'architecture de câblage SACAC actuelle est de type RS482 avec un câble à paires multiples torsadées blindées entre toutes les unités de contrôle d'accès (UCA) et les modules de lecteur à distance (RRM).
- Serveur SACAC principal (salle 1-084) à l'UCA (unité de contrôle d'accès) 1-2-3-4-5 par RS232
- Station SACAC du poste de gardes (hall) reliée au serveur SACAC principal dans la salle informatique principale (1-084) au 1^{er} étage.
- UCA aux RRM (modules de lecteur à distance) 1 à 16 (16 RRM pour chaque UCA)
- RRM aux périphériques de porte (lecteur de cartes, CP, boutons de demande de sortie, gâche électrique ou serrure à coffre apparent)
- Contact de porte seulement pour les portes qui retournent à l'UCA ou au RRM en tant que point d'entrée contrôlé seulement.

ANNEXE « B » - GRILLE DE CONFORMITÉ – CRITÈRES DE PERFORMANCE MINIMAUX OBLIGATOIRES

Grille de conformité – Critères de performance minimaux obligatoires

Une liste complète des critères de performance minimaux obligatoires figure ci-dessous dans la « Grille de conformité ». Les soumissionnaires doivent clairement établir la conformité à chaque critère obligatoire.

1. Les soumissionnaires **doivent** attester du respect de chaque critère de performance dans la grille de conformité en indiquant si le produit « Répond » ou « Ne répond pas » aux critères.
2. Les soumissionnaires doivent indiquer comment ils respectent chaque critère de performance en inscrivant cette information dans la colonne Critère de performance offert de la grille de conformité.
3. On demande de fournir la documentation technique justificative, y compris sans s'y limiter, les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou illustrations avec la soumission à la clôture de la demande de soumissions et de référencer sur la grille de conformité chaque critère de performance afin d'indiquer à quel endroit la conformité est respectée dans la documentation technique justificative. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que la documentation technique justificative donne les informations pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des critères de performance. Si le document technique justificatif publié n'est pas disponible, le soumissionnaire doit préparer une description écrite accompagnée d'une explication détaillée de la conformité technique de sa soumission.
4. Si la documentation justificative susmentionnée n'est pas fournie d'ici la clôture de la demande de soumissions, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il devra fournir la documentation justificative dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante dans cette période rendra la soumission non recevable et elle sera rejetée.
5. Les soumissionnaires doivent faire part de leurs préoccupations relatives aux spécifications de performance sous forme écrite à l'autorité contractante avant la clôture de la demande de soumissions, tel que prévu dans le document Demande de proposition (DDP).
6. Les soumissions qui ne respectent pas chaque critère de performance obligatoire seront jugées non recevables et rejetées.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
31970-180986/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31970-180986

Amd No - N° de la modification
Edm034
File No. - N° du dossier
EDM-7-40119

Buyer ID - ID de l'acheteur
Edm034
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

GRILLE DE CONFORMITÉ – CRITÈRES DE PERFORMANCE MINIMAUX OBLIGATOIRES :

	Articles requis	Proposition du fabricant :	Numéro de modèle, s'il y a lieu
1.1	Le portail de lecteur de cartes doit être compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122 (consulter le tableau 1 et l'Annexe F).		
1.2	Le portail de lecteur de cartes double doit être compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122 (consulter le tableau 1 et l'Annexe F).		
1.3	Le portail de lecteur de cartes de cabine d'ascenseur doit être compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122 (consulter le tableau 1 et l'Annexe F).		
1.4	Le portail de lecteur de cartes extérieur doit être compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122 (consulter le tableau 1 et l'Annexe F).		
2	Unités de contrôle d'accès (consulter le tableau 2)		
3	Modules de lecteur à distance (consulter le tableau 3)		
4	Logiciel de contrôle d'accès et de surveillance (consulter le tableau 4)		
5	Équipement du poste de surveillance et du serveur (consulter le tableau 5)		
6	La garantie doit être d'un an et couvrir toutes les pièces, la main d'œuvre et le déplacement (consulter le tableau 6).		
7	Doit fournir au moins une session de formation sur place aux commissionnaires (4 à 6) sur l'utilisation et l'administration du logiciel de gestion (consulter le tableau 7).		
8	Doit fournir un plan de mise en œuvre (consulter le tableau 8)		

Solicitation No. - N° de l'invitation
31970-180986/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31970-180986

Amd No - N° de la modification
Edm034
File No. - N° du dossier
EDM-7-40119

Buyer ID - ID de l'acheteur
Edm034
CCC No. /N° CCC - FMS No./N° VME

CRITÈRES DE PERFORMANCE MINIMAUX OBLIGATOIRES

Tableau 1 : Portail de lecteur de cartes compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122 (consulter l'Annexe F)

N° de l'article	Critère de performance obligatoire	Répond au critère de performance?		Critère de performance proposé : Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne la façon dont l'élément respecte le critère de performance	Référence croisée : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent faire un renvoi à l'endroit où ce critère de performance est indiqué dans leurs documents justificatifs.
		Oui	Non		
1.1	Le portail de lecteur de cartes doit être compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122 (consulter l'Annexe F)				
1.2	Le portail de lecteur de cartes double doit être compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122 (consulter l'Annexe F)				
1.3	Le portail de lecteur de cartes de cabine d'ascenseur doit être compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122 (consulter l'Annexe F)				
1.4	Le portail de lecteur de cartes extérieur doit être compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122 (consulter l'Annexe F)				

Tableau 2 : Unités de contrôle d'accès (UCA)

N° de l'article	Critère de performance obligatoire	Répond au critère de performance?		Critère de performance proposé : Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne la façon dont l'élément respecte le critère de performance	Référence croisée : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent faire un renvoi à l'endroit où ce critère de performance est indiqué dans leurs documents justificatifs.
		Oui	Non		
2.1	Comprend des blocs d'alimentation de 5 A à 24 V c.c. maximum.				
2.2	Chaque UCA doit avoir la possibilité de loger 16 RRM				

Tableau 3 : Module de lecteur à distance (RRM)

N° de l'article	Critère de performance obligatoire	Répond au critère de performance?		Critère de performance proposé : Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne la façon dont l'élément respecte le critère de performance	Référence croisée : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent faire un renvoi à l'endroit où ce critère de performance est indiqué dans leurs documents justificatifs.
		Oui	Non		
3.1	Les RRM sont obligatoires pour chaque portail de lecteur de cartes et doivent être compatibles avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122 (consulter l'Annexe F)				

Tableau 4 : Logiciel de contrôle d'accès et de surveillance

N° de l'article	Critère de performance obligatoire	Répond au critère de performance?		Critère de performance proposé : Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne la façon dont l'élément respecte le critère de performance	Référence croisée : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent faire un renvoi à l'endroit où ce critère de performance est indiqué dans leurs documents justificatifs.
		Oui	Non		

		Oui	Non	
4.1	Capacité de surveiller et de configurer des contrôles d'accès et des alarmes de base			
4.2	Capacité de stocker et d'afficher des diagrammes de plan d'étage			
4.3	Capacité de stocker et d'afficher tous les détails des titulaires de carte			
4.4	Capacité d'afficher le résumé des événements / alarmes			
4.5	Capacité d'afficher un résumé			
4.6	Capacité de créer et d'afficher des rapports personnalisés			
4.7	Capacité de planifier globalement des points d'accès			
4.8	Capacité de contrôler des points d'accès individuels			
4.9	Fonction d'intervention à 3 étapes en cas d'alarme			
4.10	Capacité d'interfacer avec des systèmes de télévision en circuit fermé			
4.11	Le soumissionnaire doit démontrer la convivialité de la solution proposée par le biais de vidéoconférence ou de webinaire pour prouver le respect des exigences obligatoires.			

Tableau 5 : Équipement du poste de surveillance et du serveur

N° de l'article	Critère de performance obligatoire	Répond au critère de performance?		Critère de performance proposé : Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne la façon dont l'élément respecte le critère de performance	Référence croisée : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent faire un renvoi à l'endroit où ce critère de performance est indiqué dans leurs documents justificatifs.
		Oui	Non		
5.1	Matériel et licence de serveur				
5.1.1	Installable sur châssis (max de 2U)				
5.1.2	Système d'exploitation Windows				

5.1.3	Garantie de 3 ans sur le matériel			
5.1.4	Assistance technique jour et nuit, prochain jour ouvrable sur place après un problème			
5.1.5	Écran DEL de 15 po installable sur châssis, accompagné d'un support clavier coulissant et d'un plateau à souris			
5.1.6	Respecte ou dépasse les exigences matérielles stipulées par le fournisseur de logiciel pour l'application et la capacité prévues			
5.2	Système d'alimentation sans coupure pour le serveur			
5.2.1	Installable sur châssis - max de 2U			
5.2.2	Paramètres configurables d'alarme, de délai et de seuil			
5.2.3	Capacité d'enregistrement des données			
5.2.4	Capacité d'arrêt à distance			
5.2.5	Protection contre les surtensions et filtrage			
5.2.6	Ports de connexion série et USB			
5.2.7	Capacité énergétique : 2700 W / 3000 VA			
5.3	Matériel et licence de station de travail			
5.3.1	Système d'exploitation Windows 10 ou version ultérieure			
5.3.2	Format compact			
5.3.3	Comprend 2 moniteurs DEL/écrans de téléviseur DEL HD de 27 po avec un format d'image de 16:9			
5.3.4	Comprend un clavier anglais standard et une souris filaire USB			
5.3.5	Respecte ou dépasse les exigences matérielles stipulées par le fournisseur de logiciel pour l'application et la capacité prévues			
5.4	Système d'alimentation sans coupure pour la station de travail			
5.4.1	Tour			
5.4.2	Affichage			

5.4.3	Paramètres configurables d'alarme, de délai et de seuil			
5.4.4	Capacité d'enregistrement des données			
5.4.5	Capacité d'arrêt à distance			
5.4.6	Protection contre les surtensions et filtrage			
5.4.7	Ports de connexion série et USB			
5.4.8	Capacité énergétique : 1 000 W / 1 440 VA			

Tableau 6 : Garantie

N° de l'article	Critère obligatoire	Répond au critère de performance?		Critère de performance proposé : Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne la façon dont l'élément respecte le critère de performance	Référence croisée : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent faire un renvoi à l'endroit où ce critère de performance est indiqué dans leurs documents justificatifs.
		Oui	Non		
6.1	La garantie doit être d'un an et couvrir toutes les pièces, la main d'œuvre et le déplacement et s'appliquer à tous les articles indiqués à l'Annexe « A ».				

Tableau 7 : Session de formation sur place

N° de l'article	Critère obligatoire	Répond au critère de performance?		Critère de performance proposé : Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne la façon dont l'élément respecte le critère de performance	Référence croisée : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent faire un renvoi à l'endroit où ce critère de performance est indiqué dans leurs documents justificatifs.
		Oui	Non		

7.1	Doit fournir au moins une session de formation sur place aux commissionnaires (4 à 6) sur l'utilisation et l'administration du logiciel de gestion tel qu'il est stipulé à l'Annexe « A ».				
-----	--	--	--	--	--

Tableau 8 : Plan de mise en œuvre

N° de l'article	Critère obligatoire	Répond au critère de performance?		Critère de performance proposé : Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne la façon dont l'élément respecte le critère de performance	Référence croisée : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent faire un renvoi à l'endroit où ce critère de performance est indiqué dans leurs documents justificatifs.
		Oui	Non		
8.1	Le plan de mise en œuvre montre une stratégie qui minimise les perturbations aux occupants du bâtiment				
8.2	L'arrêt du système à l'installation ne doit se produire QUE pendant les heures normales d'ouverture (8 h à 17 h, heure locale)				
8.3	Le plan de mise en œuvre indique le calendrier prévu pour l'installation, y compris la transition à partir du système existant et la formation				

ANNEXE « C » - GRILLE DE CONFORMITÉ – EXIGENCES COTÉES :

Tableau 1 : Exigences de démonstration de convivialité

Voici les exigences de convivialité. Seules les soumissions qui satisfont aux exigences obligatoires minimales sont assujetties à un système de cotation numérique, s'il y a lieu. Le soumissionnaire doit démontrer la convivialité de la solution proposée par le biais de vidéoconférence ou de webinaire pour prouver le respect de l'exigence cotée. Les soumissionnaires doivent également démontrer comment la solution qu'ils proposent satisfait aux exigences cotées. Chaque critère sera évalué en attribuant une note aux exigences cotées, identifiées comme « critères cotés par points » dans le tableau ci-dessous.

Exigences cotées :

	Critères cotés par points	Nombre de points maximal	Évaluation	Points attribués	Commentaires
R1	Visionnement des rapports Les points seront attribués comme suit : La valeur et l'aspect des rapports montrés. La granularité, la variété et la convivialité des rapports intégrés et personnalisés.	5	5 = Démontre une excellente compréhension des exigences. 4 = Démontre une très bonne compréhension des exigences. 3 = Démontre une bonne compréhension des exigences. 2 = Démontre une certaine compréhension des exigences, mais comprend mal certains aspects des exigences. 1 = Ne comprend aucune ou presque aucune exigence.		
R2	Interface utilisateur Les points seront attribués comme suit : Convivialité de navigation au sein de l'application pour localiser et configurer les points d'accès.	5	5 = Démontre une excellente compréhension des exigences. 4 = Démontre une très bonne compréhension des exigences. 3 = Démontre une bonne compréhension des exigences. 2 = Démontre une certaine compréhension des exigences, mais comprend mal certains		

R3	<p>Interface utilisateur Les points seront attribués comme suit : Convivialité de navigation au sein de l'application pour localiser et configurer les points de contrôle.</p>	5	<p>aspects des exigences. 1 = Ne comprend aucune ou presque aucune exigence. 5 = Démonstre une excellente compréhension des exigences. 4 = Démonstre une très bonne compréhension des exigences. 3 = Démonstre une bonne compréhension des exigences. 2 = Démonstre une certaine compréhension des exigences, mais comprend mal certains aspects des exigences. 1 = Ne comprend aucune ou presque aucune exigence.</p>		
R4	<p>Interface utilisateur Les points seront attribués comme suit : L'interface utilisateur possède des icônes de navigation ou des images claires. Fonctionnement à l'aide des fonctionnalités et raccourcis standard de navigateur.</p>	5	<p>5 = Démonstre une excellente compréhension des exigences. 4 = Démonstre une très bonne compréhension des exigences. 3 = Démonstre une bonne compréhension des exigences. 2 = Démonstre une certaine compréhension des exigences, mais comprend mal certains aspects des exigences. 1 = Ne comprend aucune ou presque aucune exigence.</p>		
Score minimal acceptable		12			
Note maximale possible		20			

Sollicitation No. - N° de l'invitation
31970-180986/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31970-180986

Amd No - N° de la modification
File No. - N° du dossier
EDM-7-40119

Buyer ID - ID de l'acheteur
Edm034
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

En plus de satisfaire à tous les critères de performance obligatoires minimums, le soumissionnaire doit également obtenir un minimum de 3 points pour chaque critère coté afin d'être jugé conforme. Pour être jugé conforme, il faut obtenir la note minimale de passage de 60 %. Toute proposition qui n'obtiendra pas cette note sera jugée inacceptable et rejetée.

ANNEXE « D » - BASE DE PAIEMENT

- Les soumissionnaires doivent remplir le tableau ci-dessous, puis le joindre à leur soumission.
- Les prix de lot fermes sont FAB destination et doivent inclure tous les frais de livraison, de déchargement, d'installation et de garantie à l'Institut national de nanotechnologie (INN) situé à 11421 Saskatchewan Drive, Edmonton, AB.
- Les prix de lot fermes pour l'installation, les essais et la formation sur place doivent inclure l'ensemble des frais pour la main d'œuvre, le matériel, l'équipement, les outils, les déplacements/les repas/l'hébergement et la supervision nécessaire afin de réaliser les travaux et la formation énoncés à l'Annexe « A ».
- Les prix unitaires fermes ne comprennent pas les taxes applicables. Les taxes applicables seront ajoutées comme un poste distinct pour chaque facture émise dans le cadre du contrat.
- Tous les prix unitaires fermes sont exprimés en dollars canadiens (CA).
- Tous les postes doivent être remplis pour que la soumission soit jugée recevable.

Emplacement de livraison :**FAB destination, y compris tous les frais de livraison à :**

Institut national de nanotechnologie (INN)
11421, Saskatchewan Drive
Edmonton, Alberta

Article	Description	Quantité	Prix unitaire/de lot ferme	Prix total calculé
1	Portail de lecteur de cartes compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122	161	_____\$/chacun	_____ \$
02	Portail de lecteur de cartes double compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122	1	_____\$/chacun	_____ \$
03	Portail de lecteur de cartes de cabine d'ascenseur compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122	1	_____\$/chacun	_____ \$
04	Portail de lecteur de cartes extérieur compatible avec les cartes HID iCLASS Prox de série 2122	1	_____\$/chacun	_____ \$
05	Unités de contrôle d'accès (UCA)	Qté à déterminer à la suite de la visite sur place des soumissionnaires pour soutenir l'installation prévue	_____\$/chacun	_____ \$

06	Modules de lecteurs à distance	164	_____\$/chacun	_____ \$
07	Logiciel de contrôle d'accès et de surveillance à installer sur un poste de surveillance pour jusqu'à 6 utilisateurs.	1 lot	_____\$/lot	_____ \$
08	Équipement de serveur et de la station de surveillance pour l'installation sur un serveur accessible par le logiciel, tel qu'indiqué à l'article 07.	1 lot	_____\$/lot	_____ \$
09	Installation complète sur place conforme aux critères de performance obligatoires, avec l'essai du système et la formation complète sur place des commissionnaires tel que stipulé à l'Annexe « A »	1 lot	_____\$/lot	_____ \$
10	Service après-vente et support technique de trois ans pour le système intégré, y compris tout le matériel, le logiciel système et les composants informatiques fournis.	1 lot	_____\$/lot	_____ \$
Prix TOTAL évalué de la soumission (avant les taxes applicables) :				_____ \$

ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

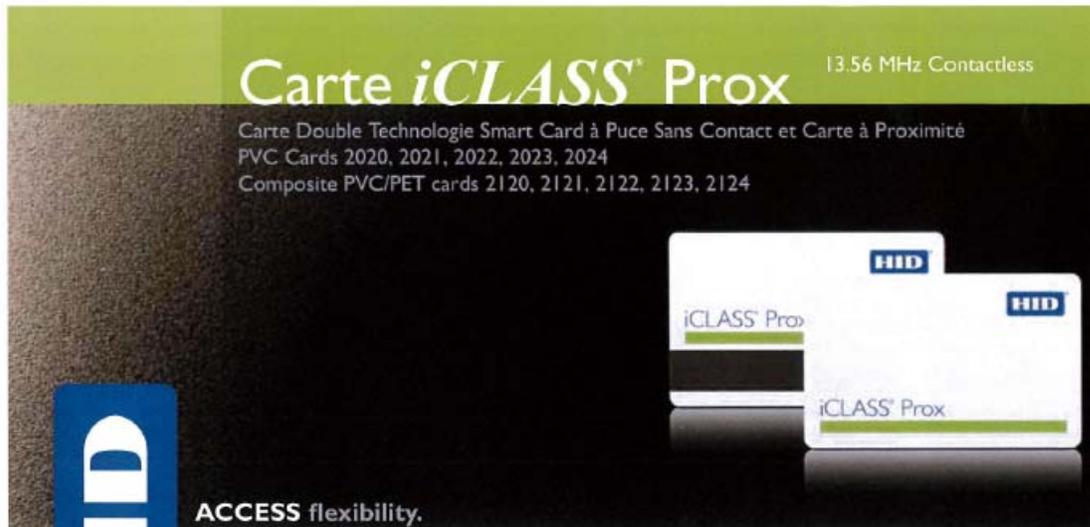
N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

APPENDIX « F » - EXISTING CARD SPECIFICATION - HID iClass PROC CARDS 2122 SERIES - ATTACHED

APPENDIX « G » - FLOOR PLAN - ATTACHED

APPENDIX « H » - ACCESS CONTROL UNIT (ACU) AND POWER SUPPLY (PS) LOCATIONS - ATTACHED

EXISTING CARD SPECIFICATION - HID iCLASS PROC CARDS 2122 SERIES – APPENDIX F

La technologie iCLASS® peut être utilisée pour diverses applications, dont le contrôle d'accès, la biométrie, la gestion horaire, la distribution automatique, les transports publics, la restauration et l'ouverture de sessions sur réseaux informatiques sécurisés. Des fichiers multiples et sécurisés permettent la gestion de multi-applications et facilitent les évolutions.

Vous pouvez commander une carte iCLASS + Prox, avec en plus, d'autres technologies : piste magnétique, code barre et dispositif anti-contrefaçon. C'est la solution idéale pour faire migrer vos lecteurs de la technologie de proximité à une plateforme iCLASS. Vous avez alors la possibilité d'attribuer différents niveaux de sécurité à la carte. La carte iCLASS + Prox répond strictement aux normes d'épaisseur ISO en vigueur pour une utilisation avec des imprimantes à impression directe ou à transfert thermique.

Caractéristiques:

- ▶ La technologie de carte à puce à lecture/écriture sans contact iCLASS 13,56 MHz assure des communications hautement sécurisées entre la carte et le lecteur par processus d'authentification mutuelle, cryptage des transferts de données et utilisation de clés de 64 bits.
- ▶ Tout format HID existant peut être programmé sur la carte iCLASS en usine ou sur site.
- ▶ Configurations disponibles : 2 kbits (256 octets) ou 16 kbits (2 ko).
- ▶ Répond aux normes d'épaisseur ISO en vigueur pour une utilisation avec des imprimantes à impression directe ou à transfert thermique.
- ▶ Ajout d'une autre technologie.

Toute carte iCLASS 2 kbits (256 octets) présente les caractéristiques suivantes:

- ▶ Disponible avec deux secteurs d'application uniquement, le secteur d'application de contrôle d'accès et un autre secteur d'application pour les données utilisateur.
- ▶ Répond à la norme ISO 15693 pour les fonctions de lecture/écriture sans contact.
- ▶ Permet d'améliorer le niveau de sécurisation de votre contrôle d'accès.

Toute carte iCLASS 16 kbits (2 ko) présente les caractéristiques suivantes:

- ▶ Mémoire suffisante pour y enregistrer plusieurs modèles biométriques.
- ▶ Disponible avec deux ou seize secteurs d'application.
- ▶ Fichiers multiples et séparés de façon sécurisée pour de nombreuses applications, y compris le secteur d'application de contrôle d'accès.
- ▶ Répond aux normes ISO 15693 et 14443B pour les fonctions de lecture/écriture sans contact.

Caractéristiques **Spécifications techniques**

Fonctions de lecture/écriture pour applications de mémoire multifonctionnelle

La technologie iCLASS[®] a été conçue spécialement pour rendre le contrôle d'accès plus performant, plus polyvalent et mieux sécurisé. Toutes les transmissions de données par fréquence radio entre la carte et le lecteur sont cryptées au moyen d'un algorithme sécurisé. Les vecteurs d'application sont choisis de façon sécurisée, chacun étant protégé par des clés de lecture/écriture diversifiées de 64 bits permettant aux données d'être cryptées au moyen des procédés DES ou triple DES.

Les mécanismes de sécurité comme l'authentification mutuelle et le cryptage peuvent être combinés à des communications et traitements de données rapides, ce qui se traduit par des temps de réponse de moins de 100 millisecondes pour une transaction effectuée avec un porte-monnaie électronique.

Une technologie fiable

Offre une distance de lecture extrêmement stable qui n'est altérée ni par l'interposition d'une personne, ni par les variations des conditions environnementales. Elle n'est altérée ni par l'interposition d'une personne, ni par les variations des conditions environnementales.

Epaisseur réduite

Aussi mince qu'une carte de crédit. Utilisation avec ruban et aimant, comme un badge avec identification photographique.

Compatible avec une identification photographique

Impression directe sur la carte avec une imprimante à image directe ou à transfert thermique. Perforation verticale pour la facilité d'utilisation.

Longue durée de vie

Fonctionnant de manière passive, sans pile, elle permet un nombre minimum de lectures estimé à 100 000.

Résistance

Robuste et souple, elle résiste aux craquelures et à la rupture.

Options

- Puce magnétique
- Numérotation externe de la carte (impression jet d'encre ou laser)
- Perforation verticale. Veuillez consulter le "Guide de Contenu" pour une description des options ainsi que pour les N° réf. correspondants.

Garantie

Garantie à vie. Veuillez consulter nos conditions générales de garantie.

Numéros de référence

Carte 7 kbits (256 octets) - 2020
Carte 16 kbits (2 ko) avec 2 secteurs d'application - 2021
Carte 16 kbits (2 ko) avec 16 secteurs d'application - 2022

Description

Carte à puce sans contact 13.56 MHz
Carte à proximité 125 kHz

Distance de lecture maximale*

R10 : 2 à 7 cm (2.0-3.0")
R30/RV300 : 5 à 9 cm (2.0-3.5")
R40/RV400 : 6 à 11 cm (2.5-4.5")
R640/RV6400 : 7 à 10 cm (1.0"-3.0-4.0")
En fonction des conditions d'installation

Dimensions

5,40 x 8,57 x 0,084 cm (2,127" x 3,375" x 0,033")

Poids

4,8 g

Matériau

Polyéthylène de vitryle (PVC) stratifié, souple et mixte

Température de fonctionnement

-40 à 70 °C

Humidité de fonctionnement

5-95% sans condensation

Fréquence de fonctionnement

13.56 MHz
125 kHz

Interface RF

Spécification selon ISO14443
14443B lecture/écriture (16 k uniquement)
15693 lecture/écriture

Durée de transaction

En moyenne <100 ms

Débit en bauds

Mode 14443 B - 106 kbit/s
Mode 15693 - 26 kbit/s

Type de mémoire

EEPROM, lecture/écriture

Mémoire multi-application

Carte 2 kbits (256 octets) - 2 secteurs d'application
Carte 16 kbits (2 ko) - 2 ou 16 secteurs d'application

Endurance à l'écriture

Min. 100 000 cycles

Rétention des données

10 ans

Les spécifications techniques sont susceptibles d'être modifiées sans notification préalable.



ACCESS experience.

hidcorp.com

HID Global Offices:

Corporate
North America
2372 Jeronimo Road
Irvine, CA 92618-1905
U.S.A.
Phone: (800) 237-7769
Phone: (714) 598-1600
Fax: (714) 598-1690

Asia Pacific
19/F 625 King's Road
North Point
Island East
Hong Kong
Phone: +852 3160-9800
Fax: +852 3160-4809

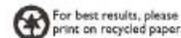
Latin America
Circunvalacion Ctra. #201 B
Dagupan 2
Cal. Jaramas del Moral
Leon 37160, Gto.
Mexico
Phone: +52 477 779 1492
Fax: +52 477 779 1493

Europe, Middle East & Africa
Hemel Hempstead Road
Hemel Hempstead
Herts. SG8 5JF
England
Phone: +44 (0) 1440 714 850
Fax: +44 (0) 1440 714 840

An ASSA ABLOY Group brand.

ASSA ABLOY

© 2007 HID Global. All rights reserved. HID and the HID logo are iCLASS and iCLASS are registered trademarks of HID Global in the US and/or other countries. All other trademarks, service marks, and product or service names are trademarks or registered trademarks of their respective owners. Rev. 3/05/07



PKT-CLASSPROR_DS_#8

N° de l'invitation - Solicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

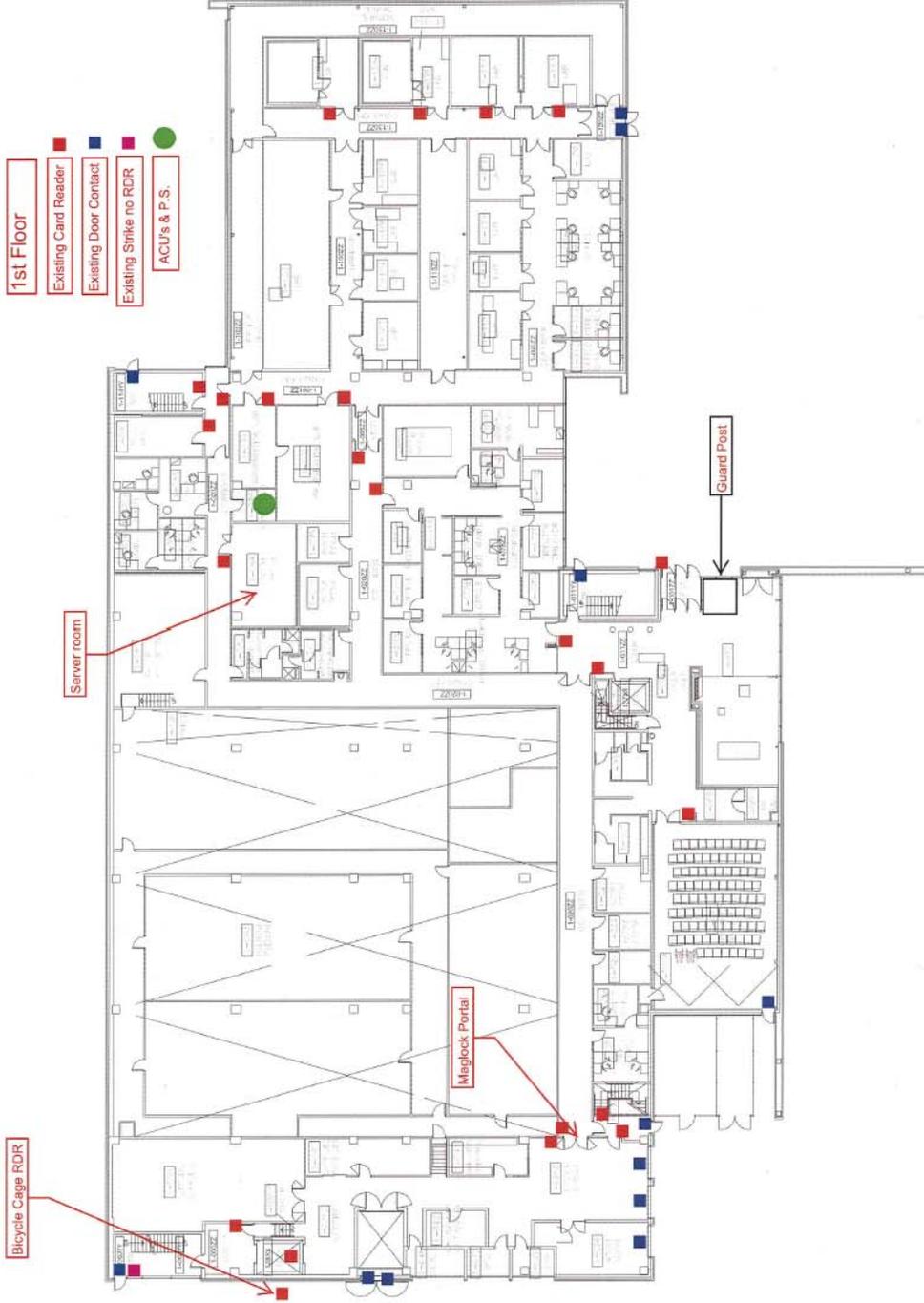
FLOOR PLAN - APPENDIX G



N° de l'invitation - Solicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
Edm034
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

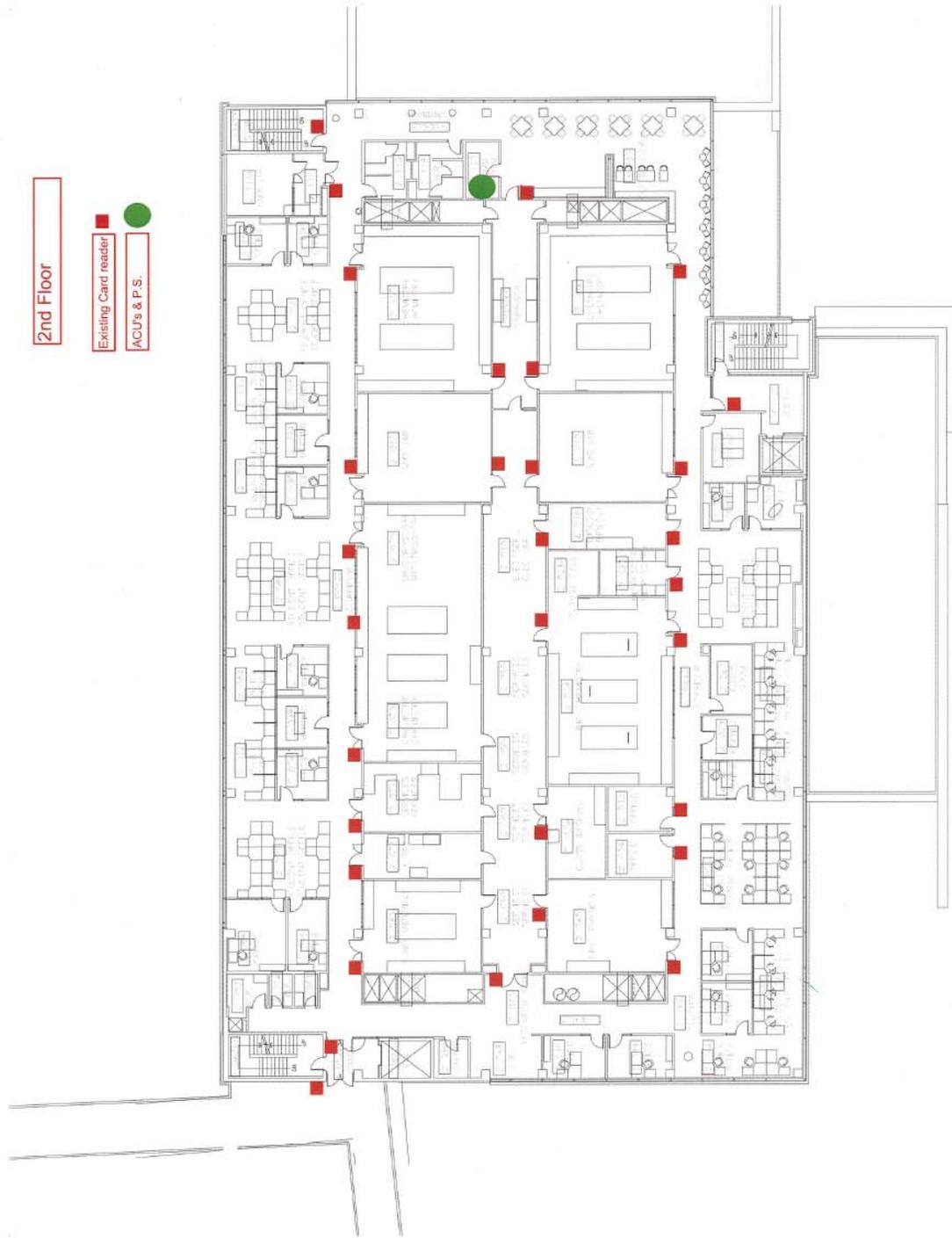
Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS



N° de l'invitation - Solicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

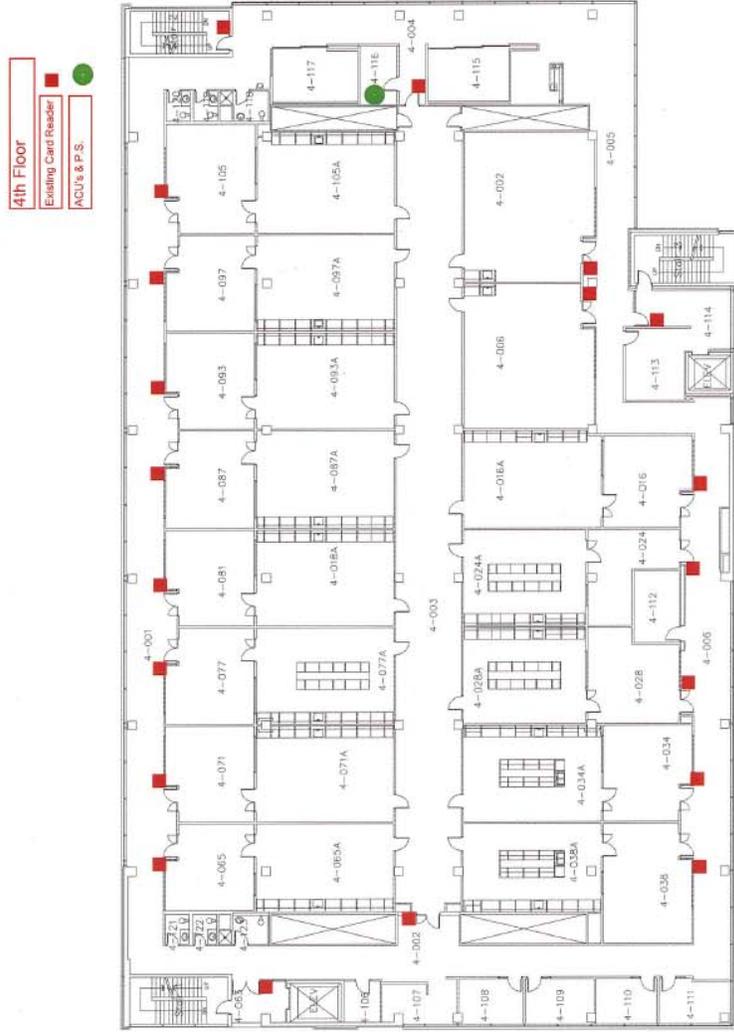
Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS



N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
Edm034
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

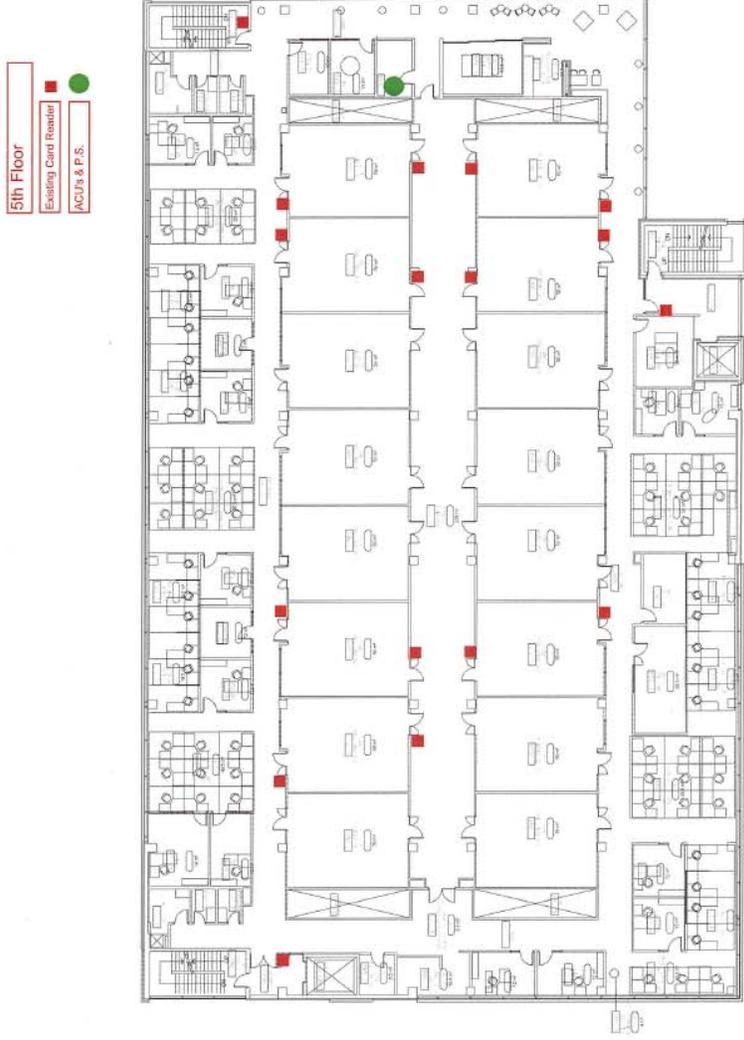
Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS



N° de l'invitation - Solicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

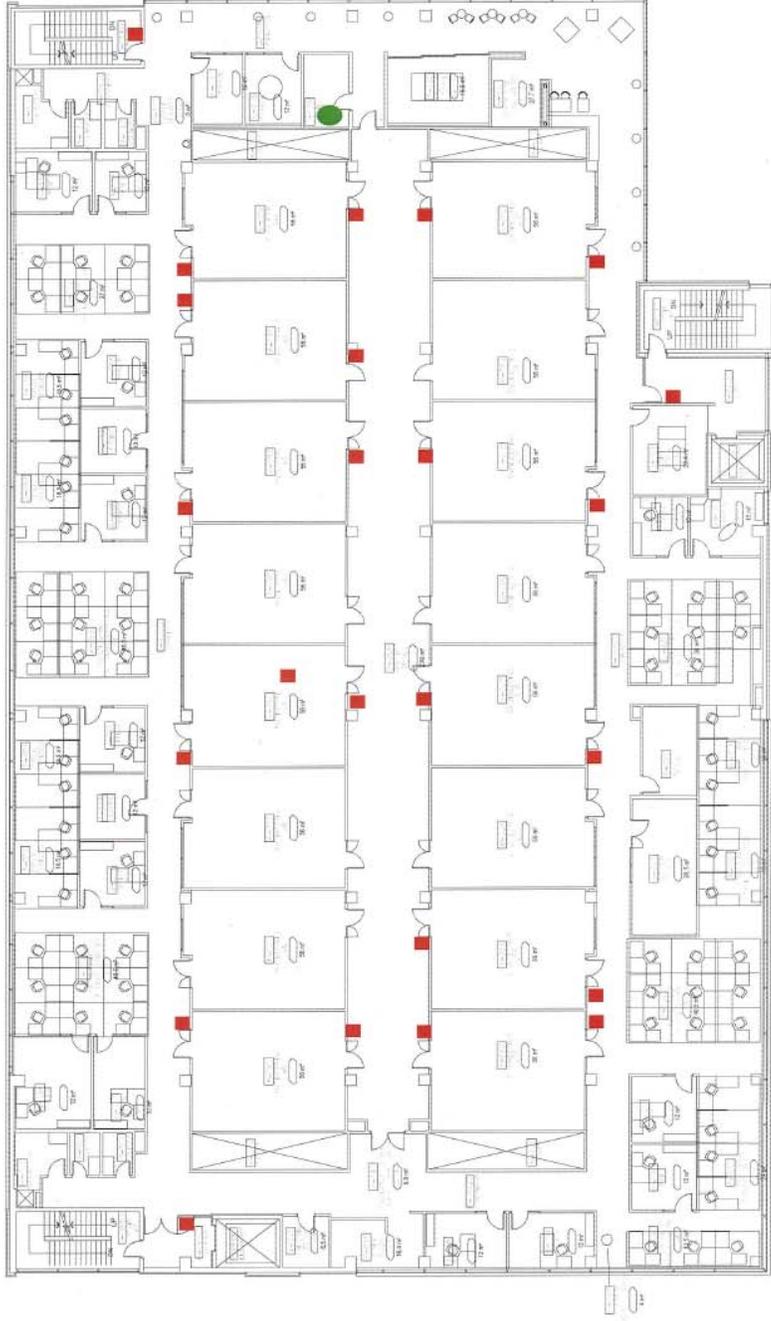


N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
Edm034
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

6th Floor
Existing Card Reader
ACU's & P.S.

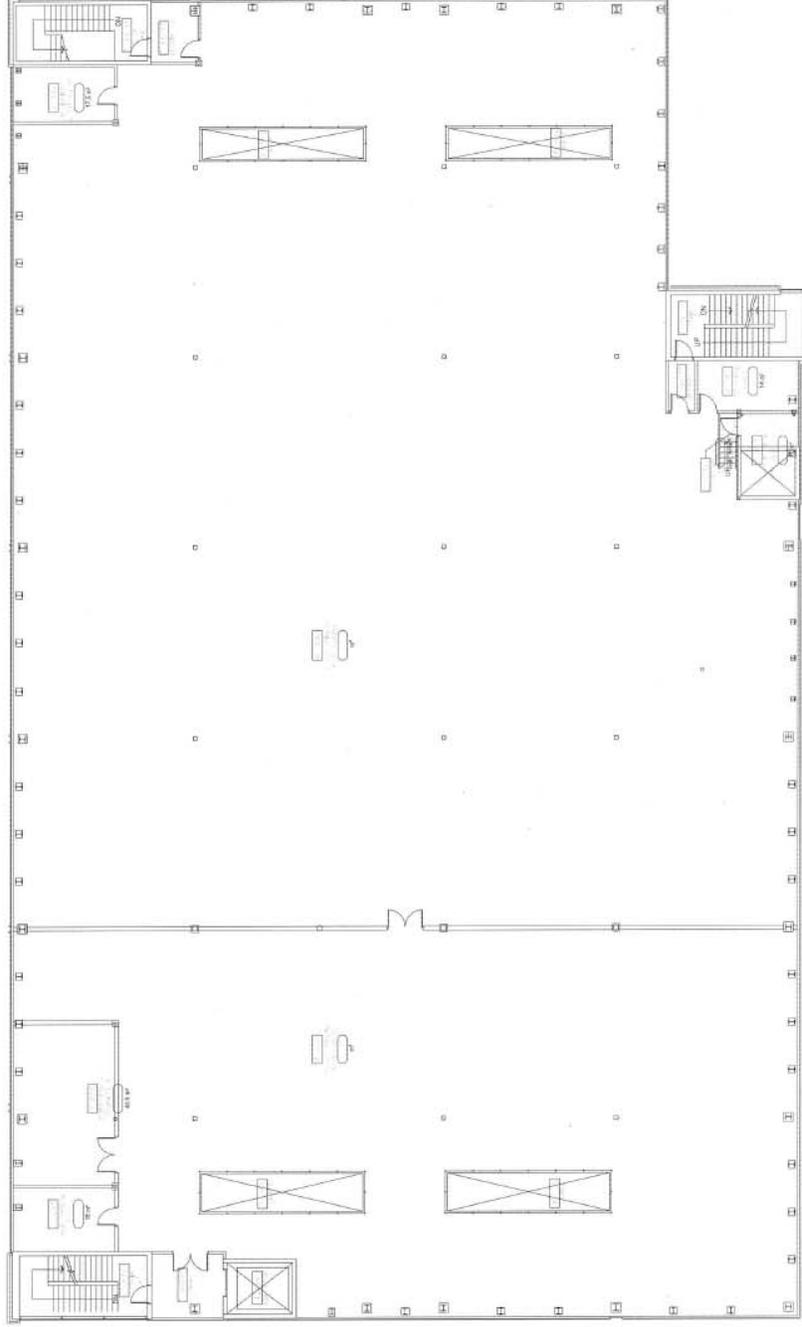


N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

7th Floor Lower Pent



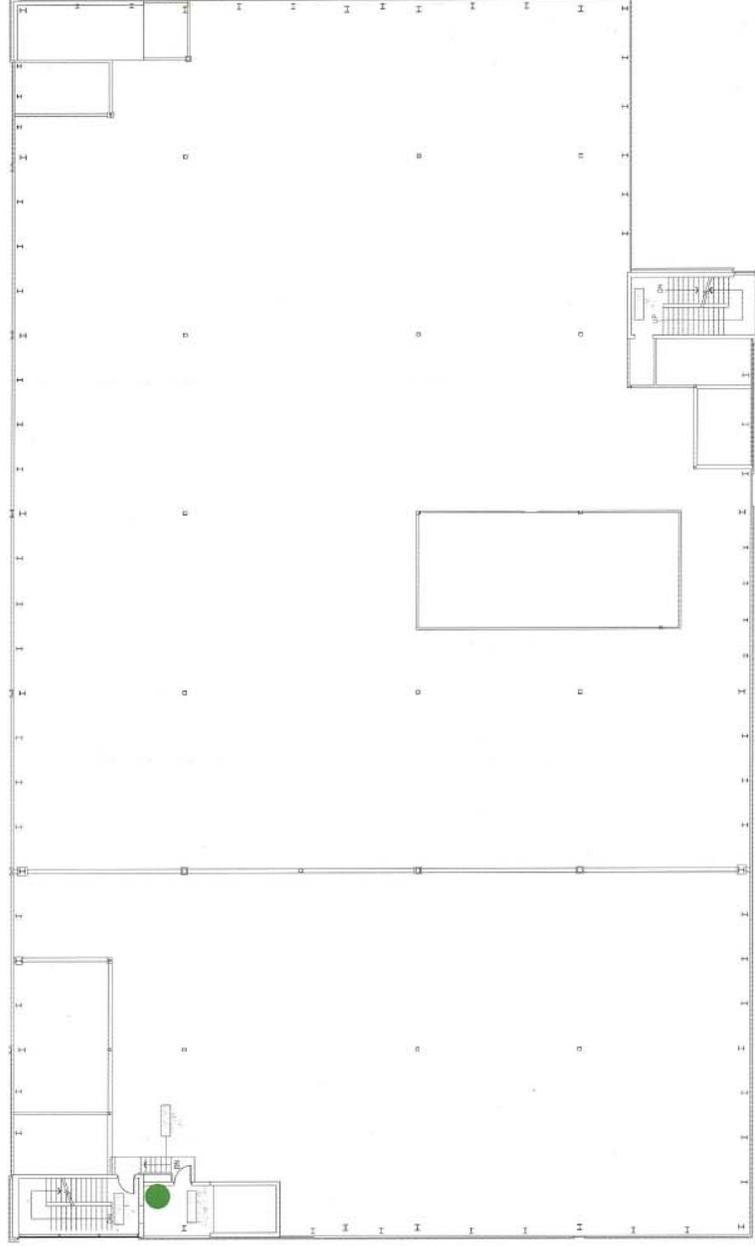
N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

8th Floor Upper Pent

ACU & P.S.



N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ACCESS CONTROL UNIT (ACU) AND POWER SUPPLY (PS) LOCATIONS- APPENDIX

ACU and P.S. locations

1st floor room 1-086



H

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

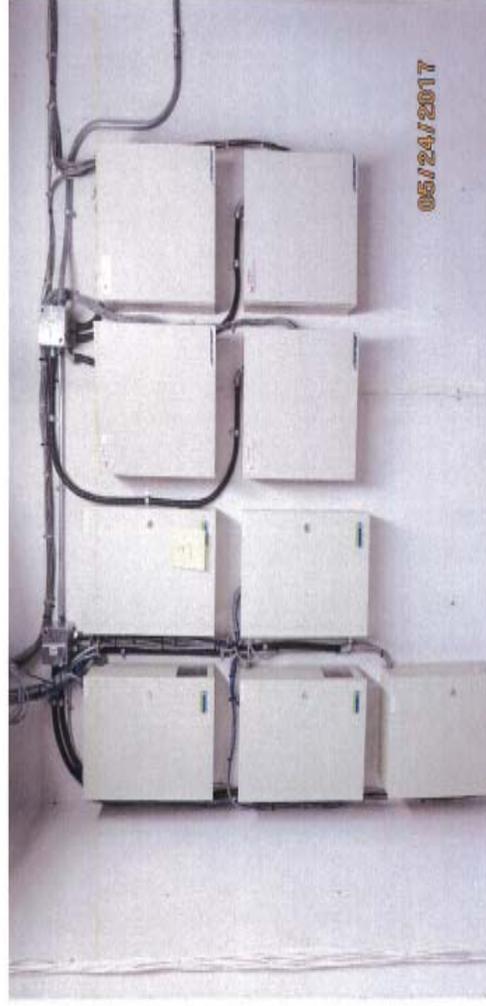
N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

2nd floor room 2-120



3rd floor room 3-120



N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

4th floor room 4-116



5th floor room 5-120

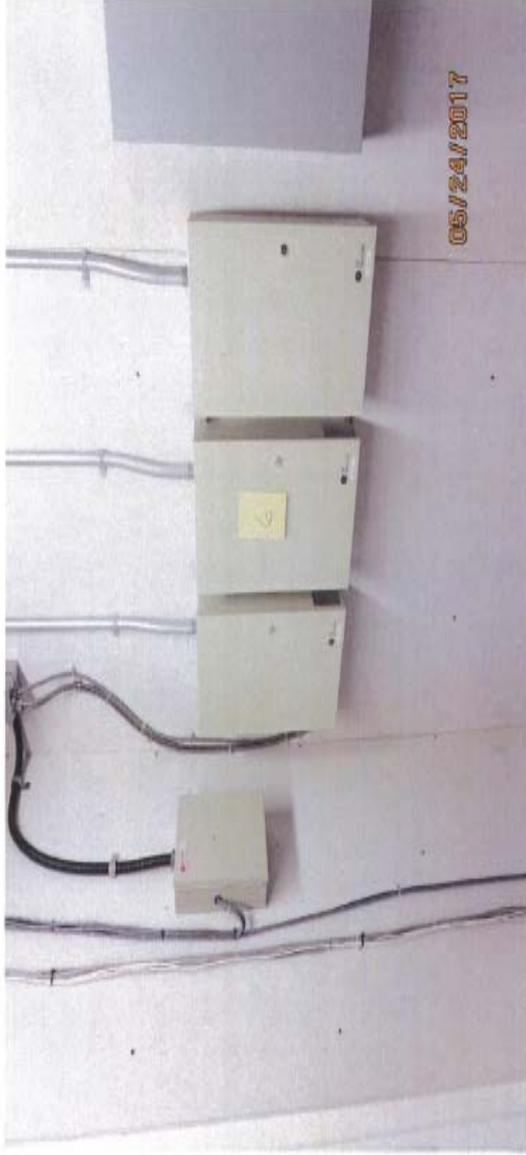


N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

6th floor 6-120



S/W Elevator control room 8-063ZZ



N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Current CAAS server and viewing monitor located in main IT room



Current CAAS workstation at security post at main entrance.



N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

The shipping portal c/w dual reader, M.L. & Electric RIM



M/L connected to F/A system and blue emergency open station



N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS



S/W Outdoor bicycle cage card reader and lock release.

N° de l'invitation - Solicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

S/W Elevator cab with reader.

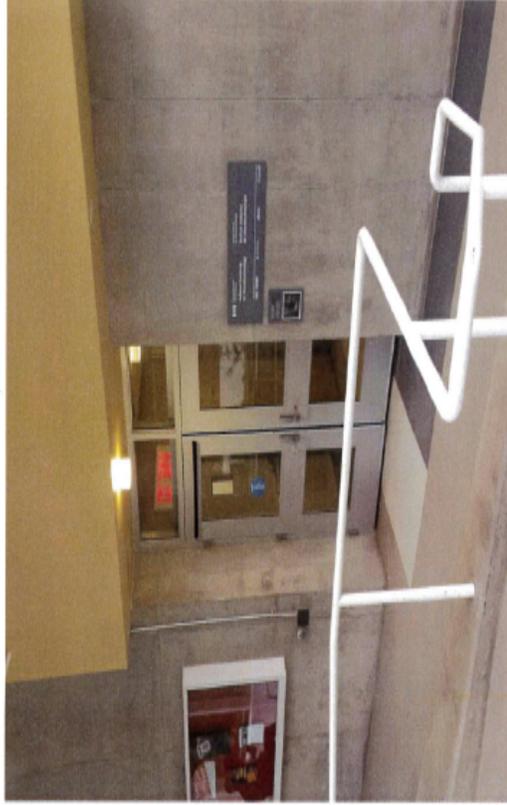


N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

S/W Pedway Entry from U of A considered perimeter entry



N° de l'invitation - Solicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

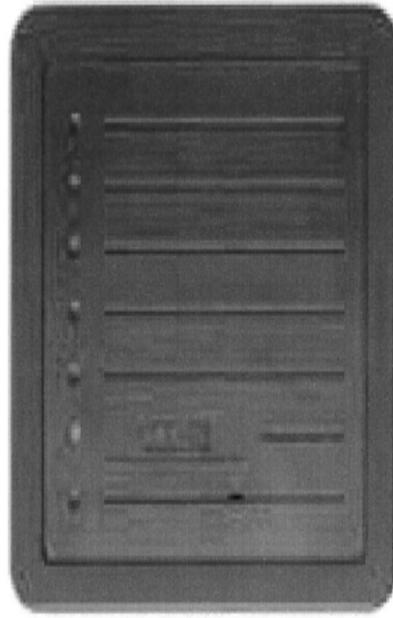


Typical RRM (Remote Reader Module) installation at NINT. RRM located nearby, above portal.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31029-178160/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31029-178160

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-7-40004

Id de l'acheteur - Buyer ID
Edm034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS



Current HID ProxPro readers on site